

Canada - Europe
Parliamentary Association



Association parlementaire
Canada - Europe

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne
de la réunion du Comité permanent des parlementaires de la
région arctique et du deuxième Forum parlementaire sur la
Dimension septentrionale**

Association parlementaire Canada-Europe

**Tromsø, Norvège
les 22 et 23 février 2011**

Rapport

INTRODUCTION

M. James Lunney, député a mené la délégation canadienne de deux membres à la réunion du CPPRA des parlementaires de la région de l'Arctique (CCPRA) qui s'est tenue à Tromsø en Norvège le 22 février 2011. La réunion se tenait en marge du deuxième Forum parlementaire sur la Dimension septentrionale (FPDS) qui s'est déroulé du 22 au 23 février 2011. L'autre délégué était l'honorable Larry Bagnell, député. M. Tim Williams du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement accompagnait la délégation à titre de conseiller.

La Conférence des parlementaires de la région de l'Arctique (CPRA) est une émanation des parlements nationaux des pays de l'Arctique (Canada, Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Russie, Norvège, États-Unis) et du Parlement européen. Elle comprend des représentants permanents des peuples autochtones et des observateurs. Elle se réunit tous les deux ans. La neuvième conférence a eu lieu à Bruxelles du 13 au 15 septembre 2010.¹

La Conférence adopte une déclaration assortie de recommandations adressées au Conseil de l'Arctique et aux gouvernements des huit pays de l'Arctique et de la Commission européenne. Le CPPRA suit de près ce que font les gouvernements en réponse à la déclaration de la Conférence et les initiatives qu'ils prennent pour renforcer la coopération arctique.

Entre les conférences, la coopération parlementaire arctique est facilitée par le CPPRA mis sur pied en 1994. La Conférence et le CPPRA prennent des initiatives pour renforcer la coopération arctique et agissent notamment comme forum parlementaire sur les questions d'intérêt pour le Conseil de l'Arctique. Le CPPRA participe à titre d'observateur aux travaux du Conseil.²

A. La Dimension septentrionale

Établie en 1999, la Dimension septentrionale (DS) de la politique de l'Union européenne vise à encadrer le traitement des questions liées à la Russie occidentale et à accroître la coopération entre l'UE, l'Islande et la Norvège. Elle s'est transformée en un partenariat d'égaux réunissant l'UE, l'Islande, la Norvège et la Russie. Le Canada et les États Unis ont le statut d'observateur et la CPRA celui de participant. La DS reste centrée sur les relations de l'UE avec la Russie occidentale puisqu'elle est « l'expression régionale des quatre espaces communs de l'UE et de la Russie³, avec la participation de la Norvège et de l'Islande. »⁴

¹ Voir le rapport de la conférence sur [http://www.arcticparl.org/files/Conference%20statement,%20Final%20draft\(1\).pdf#](http://www.arcticparl.org/files/Conference%20statement,%20Final%20draft(1).pdf#)

² Conférence des parlementaires de la région de l'Arctique, <http://www.arcticparl.org/>

³ En mai 2003, l'UE et la Russie ont convenu de renforcer leur coopération en créant, à long terme et sur la base de valeurs et d'intérêts communs, quatre « espaces communs » dans le cadre de l'Accord de partenariat et de coopération. Ce sont : l'Espace économique commun, qui concerne les questions économiques et l'environnement; l'Espace commun de liberté, sécurité et justice; l'Espace commun de sécurité externe, y compris la gestion de crise

Les principaux objectifs de la DS sont de fournir un cadre commun pour la promotion d'un dialogue politique et d'une coopération concrète, de renforcer la stabilité et le bien-être, d'intensifier la coopération économique et de promouvoir l'intégration économique, la compétitivité et le développement durable en Europe du Nord.⁵ Dans le cadre de la DS, des partenariats ont été créés dans les domaines suivants : l'environnement (NDEP), la santé publique et le bien-être social (NDPHS), la culture (NDPC) et le transport et la logistique (NDPTL), le NDEP étant le plus en vue.

B. Participation du Canada à la Dimension septentrionale

Le Canada a participé au NDEP et au NDPHS.⁶ En mars 2004, il a contribué pour 32 millions de dollars dans le cadre du NDEP à l'exécution au nord-ouest de la Russie de travaux d'assainissement radioactif rendus nécessaires par les opérations de la flotte nordique de l'ex-URSS pendant la guerre froide. Dans le cadre de son programme de démantèlement de sous-marins à propulsion nucléaire, il a contribué pour 133,9 millions de dollars à l'exécution dans la mer de Barents de travaux qui ont été achevés en mars 2010.⁷

C. Forum parlementaire de la Dimension septentrionale

En février 2007, une conférence parlementaire sur la DS a décidé qu'un forum parlementaire de la dimension septentrionale aurait lieu tous les deux ans pour discuter de questions d'intérêt commun et examiner l'évolution de la DS. Le deuxième FPDS a eu lieu du 22 au 25 février 2011. Le CPRA et le Canada y ont participé.

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PERMANENT

L'ordre du jour est adopté avec l'adjonction de la sélection des membres du comité de rédaction de la déclaration du FPDS. Seuls les partenaires de la DS ont droit de cité au comité de rédaction, pas les observateurs. Le compte rendu de la dernière réunion du CPPRA, celle du 16 novembre 2010 à Ottawa, est adopté.

A. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE L'ARCTIQUE

M. Lars Möller, président des hauts représentants de l'Arctique du Conseil de l'Arctique, fait état des activités du Conseil. Il note que la présidence passera du Danemark à la Suède à la prochaine réunion ministérielle à Nuuk au Groenland le 12 mai 2011.

et la non-prolifération; l'Espace commun de recherche et d'éducation, y compris les aspects culturels. Commission européenne, *The European Union and Russia: Close Neighbours, Global Players, Strategic Partners*, 2007, http://eeas.europa.eu/russia/docs/russia_brochure07_en.pdf

⁴ Service européen pour l'action extérieure, *Political Declaration on the Northern Dimension Policy*, http://eeas.europa.eu/north_dim/docs/pol_dec_1106_en.pdf

⁵ Service européen pour l'action extérieure, *Dimension septentrionale*, http://eeas.europa.eu/north_dim/index_fr.htm

⁶ Délégation de l'Union européenne au Canada, documents officiels.

EU-Canada Northern Cooperation Progress Report, December 19, 2002,

http://www.delcan.ec.europa.eu/en/eu_and_canada/official_documents/reports/eu-ca_jr_ncpr_2002-12-19.shtml

⁷ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, séance d'information à l'intention de l'Association parlementaire Canada-Europe avant le FPDN qui s'est tenu à Tromsø en Norvège les 22 et 23 février 2011

À cette réunion, plusieurs études en voie d'achèvement au sein des groupes de travail du Conseil de l'Arctique seront soumises à l'approbation des ministres, dont celle sur la neige, l'eau, la glace et le pergélisol dans l'Arctique (SWIPA), l'évaluation de la présence de mercure et les recommandations du groupe de travail sur les facteurs de forçage du climat à court terme.

Un accord de recherche et de sauvetage (R et S) devrait pouvoir être signé à Nuuk. Il engage les 8 pays membres à coordonner les opérations de R et S dans des eaux où la navigation augmente. Ce sera le premier accord du genre et le président déclare qu'il s'attend à ce qu'il y en ait d'autres. D'organe d'orientation des décisions, le Conseil de l'Arctique deviendra davantage un organe de décision.

Le renforcement du Conseil de l'Arctique figurait parmi les grands objectifs de la présidence danoise. À cet objectif se rattachent un certain nombre de questions, dont le statut des observateurs. Il en a beaucoup été discuté. Des pays non arctiques s'intéressent de plus en plus à l'Arctique du point de vue des ressources et du transport et pour des raisons scientifiques. Beaucoup se sont dotés de capacités de brise-glace. La Chine, l'Italie, la République de Corée et

la Commission européenne ont présenté une demande de statut d'observateur. Il note qu'il n'y a pas de consensus concernant la Commission européenne, mais que le Danemark appuie sa demande. Les critères d'accession au statut d'observateur sont au cœur des discussions.

Selon le président, c'est là le problème politique le plus important auquel fait face le Conseil bien qu'il soit lié à d'autres enjeux. À la réunion des sous-ministres du 27 mai 2010 à Copenhague, un processus a été lancé pour discuter des questions suivantes :

- la possibilité de doter le Conseil d'un secrétariat permanent – son financement, son rôle, sa taille et sa composition, l'endroit où il serait établi;
- le recours accru aux groupes de travail;
- les activités de communication et de rayonnement du Conseil.

Le quatrième projet d'un document portant sur ces sujets circule, mais rien ne garantit qu'on s'entendra là-dessus à la réunion de Nuuk.

Le président souligne l'importance de la relation entre le Conseil de l'Arctique et les parlementaires de l'Arctique. Il importe selon lui que les deux groupes s'inspirent l'un l'autre et maintiennent diverses similitudes. Comme exemple de priorité commune, il cite la déclaration de Fairbanks adoptée à la 8^e CPRA (12-14 août 2008)⁸, laquelle insiste sur les questions de santé humaine dans l'Arctique tout en étant un élément

⁸ Huitième Conférence des parlementaires de la région de l'Arctique, Déclaration, 14 août 2008
<http://www.arcticparl.org/conferences.aspx?id=2973>

crucial de la présidence danoise. Il rappelle le colloque sur l'espoir et la résilience en prévention du suicide qui s'est tenu à Nuuk au Groenland les 7 et 8 novembre 2009.⁹

Par ailleurs, bien qu'ils ne l'aient pas fait à une réunion officielle du Conseil de l'Arctique, les ministères de la Santé du Danemark et du Groenland ont invité les ministres de la Santé des pays arctiques à une réunion intitulée « Défis semblables – Solutions différentes : la coopération en santé dans l'Arctique au XXI^e siècle ». La réunion a eu lieu le 16 février 2011 et a débouché sur une déclaration sur la santé dans l'Arctique visant à augmenter la coopération en matière de promotion de la santé et le partage des savoirs et des meilleures pratiques.¹⁰

La discussion qui s'ensuit porte surtout sur les liens entre la CPRA et le travail du Conseil de l'Arctique. Les membres ont souligné l'importance pour le Conseil d'assumer certaines des initiatives parlementaires. Le président répond que, sous la prochaine présidence, le Conseil de l'Arctique aura à examiner la possibilité d'organiser une réunion des ministres responsables de l'éducation et de la recherche et de proclamer une décennie polaire internationale. En outre, un deuxième rapport sur le développement humain dans l'Arctique est accueilli favorablement, mais rien n'a encore été décidé à ce sujet.

Le député du Parlement européen a noté l'adoption le 20 janvier 2011 d'une résolution sur une politique européenne durable dans le Grand Nord.¹¹ Il remercie le Danemark de son soutien à la demande de statut d'observateur de la Commission européenne. Le président répond que la question du statut d'observateur n'était pas facile et mentionne que la résolution constitue un excellent rapport.

Le chef de la délégation canadienne félicite M. Möller des progrès accomplis sous la présidence danoise et déclare avoir hâte que l'accord de R et S soit signé à Nuuk. Au sujet du statut d'observateur, il souligne l'importance de ne pas diluer le rôle des membres permanents du Conseil. M. Möller déclare qu'il sait que c'est là une question importante pour le Canada, mais que d'autres pays sont du même avis. Le rôle des membres permanents est unique et il devrait être possible de maintenir leur participation réelle et directe au Conseil.

B. STRATÉGIES ARCTIQUES ET POLITIQUES NATIONALES – SURVOL ET ÉTUDE COMPARATIVE

M. Lassi Heininen, président de Northern Research Forum, présente les résultats préliminaires de son étude sur les politiques nationales relatives à l'Arctique. Selon lui, une étude de ce genre s'impose à cause de l'intérêt géoéconomique et géopolitique accru pour l'Arctique. Bien que tous les pays insistent sur la coopération au sein du Conseil de l'Arctique, note-t-il, chacun a ses intérêts propres. Les pays resteront les acteurs les plus importants, mais de nouveaux défis se font jour avec la mondialisation.

⁹ Voir par exemple : [Ookpik.org](http://www.ookpik.org), *Hope and Resilience in Suicide Prevention Seminar Nuuk, Greenland Nov. 7-8 2009*, <http://www.ookpik.org/blogs/ookpik/archive/2009/12/14/hope-and-resilience-in-suicide-prevention-seminar-nuuk-greenland-nov-7-8-2009.aspx>

¹⁰ Arctic Health Declaration, http://arctic-council.org/filearchive/The_Arctic_Health_Declaration_16_February_2011.pdf

¹¹ Résolution du Parlement européen du 20 janvier 2011 sur une politique européenne durable dans le Grand Nord, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2011-0024+0+DOC+XML+V0//FR>

Il évoque la participation des pays arctiques aux organisations intergouvernementales (telles l'OTAN et l'Organisation maritime internationale), aux organisations et aux arrangements régionaux (tels le Conseil de l'Arctique et la Dimension septentrionale) et aux traités qui portent sur l'Arctique comme la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et le traité de Spitsberg.

Il passe en revue les politiques nationales relatives à l'Arctique. Il mentionne la Stratégie pour le Nord du Canada¹² et l'Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique.¹³ Dans les politiques canadiennes, il relève les éléments suivants :

- le Nord tient une place centrale dans le caractère et l'identité nationale du Canada;
- dans notre politique étrangère pour l'Arctique, « notre première priorité est l'exercice de notre souveraineté»;
- la souveraineté du Canada sur les terres et les eaux arctiques est « incontestée »;
- le Canada continuera d'être un « leader mondial » dans la science de l'Arctique;
- le développement économique est une grande priorité et les autochtones doivent être associés aux processus de décision;
- la Stratégie reflète une vision pour le Nord dans le contexte du pays tout entier.

Son analyse lui a permis de constater que chaque politique a son propre style. Le Canada semble mettre l'accent sur la science et la centralité du Nord dans l'identité canadienne. Voici en gros les aspects qui lui ont paru communs à toutes les politiques :

Souveraineté et défense :	Cinq pays littoraux
Sécurité globale :	Finlande et Islande
Développement économique :	Toutes les stratégies
Développement et infrastructure régional :	La plupart des stratégies
Transports :	Finlande, Islande, Russie et États-Unis
Aviation :	Islande et Russie
Environnement :	La plupart des stratégies

¹² Gouvernement du Canada, Stratégie pour le Nord du Canada, 2009 <http://www.northernstrategy.gc.ca/index-fra.asp>

¹³ Affaires étrangères et Commerce international Canada, *Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique*, 2010, http://www.international.gc.ca/polar-polaire/assets/pdfs/CAFP_brochure_PECA-fra.pdf

Gouvernance :	Toutes les stratégies
Sécurité/sauvetage :	Finlande, Islande, Norvège et Russie
Peuples/peuples autochtones :	La plupart des stratégies
Science/coopération scientifique :	Toutes les stratégies

Les efforts consacrés à l'étude et sa valeur font l'objet d'un consensus général. Comme il s'agit d'un projet de rapport, certains membres signalent des corrections à y apporter. Le Canada note que le gouvernement a changé non pas en 2007, mais en 2006.

Le chef de la délégation félicite M. Heininen de ses efforts ambitieux et note que le Canada prend effectivement très au sérieux la science tout en saluant le travail de l'Institut polaire norvégien visité la veille. Il fait état aussi de modifications que le Canada a apportées aux lois sur la pollution et aux règlements sur les transports.

C. LE PROJET DE CONVENTION NORDIQUE SUR LES DROITS DU PEUPLE SAMI – LES VUES DU PARLEMENT SAMI NORVÉGIEN

M^{me} Suuvi Juntunen du parlement sami finlandais parle de l'état d'avancement du projet de convention nordique sur les droits du peuple sami. La convention de 2005 a pour raison d'être que les Samis ont toujours fait abstraction des frontières nationales. Il s'agit d'harmoniser la législation des pays nordiques. La Russie n'y adhère pas pour le moment bien que la situation des Samis en Russie soit, selon elle, pire que dans les pays scandinaves.

Le projet date de 2005, mais les choses en sont restées là jusqu'à ce que les ministres responsables des affaires samies se réunissent en 2008 et forment des groupes de travail. À leur réunion de 2010, les ministres ont entamé la négociation d'un accord final devant être conclu dans cinq ans. Une fois terminé, le projet de convention sera soumis à la ratification des parlements samis. La Finlande a déjà déclaré qu'elle ne le ratifierait pas si le parlement sami ne le ratifiait pas.

L'équipe de négociation est composée pour moitié de samis en Suède et en Finlande. En Norvège la question est en suspens, mais l'intervenant estime qu'elle comptera une majorité de représentants du gouvernement norvégien, ce qui pose problème. Les droits fonciers et la transhumance des hardes de rennes sont les principaux sujets de négociation. On rappelle que la Suède et la

Finlande font partie de l'UE, mais non la Norvège. Il faut donc prendre en considération les vues de l'UE. Il y a des difficultés sans doute, mais on note qu'il a fallu 20 ans pour négocier la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Notant qu'il y a eu un processus semblable lors des négociations de l'autonomie gouvernementale du Groenland, le représentant du Groenland soulève la question des droits fonciers et du partage des revenus de l'exploitation des ressources naturelles.

On fait remarquer que les Samis considèrent comme un modèle l'autonomie gouvernementale du Groenland. Il ne s'agit pas seulement de négocier la propriété, mais aussi l'administration, notamment des terres privées.

D. LA GOUVERNANCE ARCTIQUE DANS UNE RÉGION EN ÉVOLUTION

À la réunion d'Ottawa du CPPRA, l'ancien président, M. Clifford Lincoln a proposé que le CPPRA formule des recommandations concrètes concernant notamment le Conseil de l'Arctique. Il a été convenu que M. Lincoln rédigerait un document pour la prochaine réunion.

Le document est présenté. Le secrétaire général déplore que la terminologie employée dans l'introduction ne correspond pas à celle des recommandations et qu'il vaut mieux adresser les recommandations au Conseil plutôt qu'à la conférence de l'Année polaire internationale qui se tiendra à Montréal en 2012.

Certaines des idées concernant un secrétariat permanent et le statut d'observateur au Conseil de l'Arctique reçoivent un accueil favorable, mais le chef de la délégation canadienne entre autres que, comme les décisions à ces sujets seront sans doute prises à la prochaine réunion des ministres à Nuuk, il vaut mieux que le CPPRA attende après cette réunion pour prendre les siennes. Il faut se concentrer sur ce qu'il y a de neuf dans la proposition du point de vue de la CPRA et du Conseil de l'Arctique.

De toutes façons, le représentant des États-Unis est absent et le CPPRA ne peut pas prendre de décisions sans tenir compte des vues des États-Unis.

Le CPPRA autorise le président à rendre compte de la discussion à M. Lincoln et à son groupe et convient d'organiser une réunion conjointe en marge de la prochaine réunion du CPPRA qui doit avoir lieu en Islande les 9 et 10 juin 2011.

E. PRÉSIDENTE TOURNANTE DU CPPRA

La proposition de la délégation islandaise portant de faire alterner la présidence du CPPRA entre les pays membres est discutée. L'idée est que d'autres organismes comme le Conseil nordique suivent ce modèle et qu'il faut partager le fardeau et le privilège de la présidence. Il serait possible à un pays de laisser passer son tour pour quelque raison que ce soit s'il ne veut ou ne peut pas assumer la présidence. Un délégué canadien note cependant qu'il ne faudrait pas alors que le pays qui laisse passer son tour attende que son tour revienne, ce qui pourrait prendre 16 ans dans le cas d'une présidence tournante de 2 ans.

Il a été convenu de discuter plus à fond de cette question à une prochaine réunion en vue d'en venir à une décision finale.

F. SUIVI DE LA CONFÉRENCE DU 13 AU 15 SEPTEMBRE 2010 À BRUXELLES

Après une brève discussion, le Comité décide de donner suite aux discussions avec le Conseil de l'Arctique :

- en donnant au président du CPPRA l'instruction d'envoyer à la présidence danoise du Conseil de l'Arctique une lettre faisant état des résultats de la rencontre de Tromsø et de la discussion avec M. Møller.
- en donnant au président du CPPRA et au représentant suédois du CPPRA l'instruction de rencontrer le nouveau président suédois du Conseil de l'Arctique.
- en invitant la Suède à la réunion qui aura lieu à juin en Islande pour présenter le programme de la présidence suédoise du Conseil de l'Arctique.

G. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU CPPRA

Au tour des membres de faire rapport des activités en cours dans leur pays. On en trouvera le compte rendu à l'Annexe 1.

Le chef de la délégation canadienne commence par déclarer que les pressions se s'accroissent manifestement dans le Nord. Une réaction du gouvernement tout entier s'impose. Par exemple, il faut répondre en même temps aux besoins d'infrastructure et aux besoins sanitaires, notamment en santé maternelle et infantile. Une station de recherche internationale qui serait située à Cambridge Bay est en cours de planification. Étant donné l'intensification de la navigation, il se déclare satisfait de l'accord de R et S et noté que des cartes de navigation sont nécessaires. Le Canada s'est engagé à augmenter ses patrouilles maritimes et à construire un port en eau profonde à Nanisivik. Comme l'environnement aussi est important, l'observation terrestre et satellitaire fait partie intégrante de la réponse du Canada. Le chef de la délégation note qu'il fera un compte rendu plus détaillé au FPDS (Annexe 2).

Un délégué canadien note qu'il a déposé au Parlement canadien un projet de loi visant à faire de l'Arctique une zone dénucléarisée et encourage les autres pays et parlementaires à le seconder dans ses efforts.

H. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du CPPRA aura lieu en Islande du 9 au 10 juin 2011.

Il est proposé de tenir la réunion de l'automne du 27 au 30 septembre 2011 à Syktyvkard en République komie.

I. AUTRES AFFAIRES

Conformément à la modification apportée à l'ordre du jour, M. Høglund (président élu du CPPRA) est élu représentant du CPPRA au comité de rédaction de la déclaration du FPDS.

M. Hannes Manninen, président sortant du CPPRA, remercie les membres de leur travail sur la coopération parlementaire arctique et leur souhaite ses meilleurs vœux puisqu'il ne reviendra pas de Finlande comme membre du Comité. M. Morton Høglund prend la place de M. Manninen comme président et le remercie de son travail.

DEUXIÈME FORUM PARLEMENTAIRE SUR LA DIMENSION SEPTENTRIONALE

Le Deuxième Forum parlementaire sur la dimension septentrionale (FPDS) a eu lieu l'après-midi du 22 février et la matinée du 23 février 2011. Lors du premier Forum, tenu en 2009, une déclaration avait été rédigée, dont l'un des paragraphes exigeait que « l'on produise des rapports sur la mise en œuvre des partenariats établis dans le cadre de la dimension septentrionale, pour présentation au prochain Forum parlementaire sur la dimension septentrionale ». Le deuxième Forum a donc donné lieu à une série d'exposés faisant état des progrès accomplis dans le cadre des partenariats.

La rencontre a commencé par des propos sur la coopération et les espoirs qu'inspirent les partenariats. Les Samis, par exemple, espèrent que les partenariats permettront d'améliorer leur économie, leur mobilité et leur milieu de vie, notamment les partenariats dans les secteurs de la santé, du bien-être et de la culture. Le conférencier russe a parlé du partenariat pour le transport et la logistique.

Le chef de la délégation canadienne a présenté le point de vue du Canada sur la coopération dans l'Arctique, et a intégré certains gestes posés par le Canada sur son propre territoire dans le contexte de l'activité circumpolaire, notamment celle du Conseil de l'Arctique, mais aussi des relations et interventions bilatérales relevant des conventions internationales. Il signale que le Forum est une excellente tribune où aborder d'autres enjeux, notamment l'interdiction imposée par l'UE sur les produits du phoque. Quelqu'un dans l'assistance a alors demandé comment faire lever cette interdiction. Il a été indiqué, en réponse, qu'il s'agit avant tout de préserver le gagne-pain de populations vivant en régions éloignées plutôt qu'une question de conservation, mais que certaines ONG qui militent pour l'environnement continuent de fausser la représentation de la chasse en utilisant des images de blanchons pour émouvoir la population et recueillir des fonds. Il indique aussi que le Canada a signé un accord avec la Chine en vue d'y créer un marché pour les produits du phoque, qui sera bénéfique aux collectivités qui ont pâti de l'interdiction décrétée par l'UE.

Un intervenant de Norvège dit que son pays sait faire la différence entre les gens qui s'intéressent vraiment à l'environnement et les écologues « caviar ». Un représentant de l'UE a répliqué qu'ils essaient d'établir des contacts dans le nord et prévoient une visite de Bruxelles dans le Grand Nord canadien en mars ou avril de cette année.

La discussion sur le Partenariat pour la santé publique et le bien-être social a porté sur les maladies non transmissibles que l'on pourrait faire reculer en modifiant certaines habitudes de vie et en limitant l'accès à certaines substances nuisibles comme l'alcool. Un intervenant canadien signale que la hausse du prix des cigarettes n'a eu pour effet que d'accroître la contrebande. Il dit aussi que trop de gens qui ont des problèmes d'alcool ou de santé mentale se trouvent en prison ou dans des hôpitaux alors que des installations spécialisées seraient plus efficaces. Il faut s'intéresser aux causes premières des problèmes d'alcool.

En ce qui concerne le Partenariat pour la culture, on a insisté sur le rapport essentiel de l'art et de la culture tant à l'économie qu'à la santé. Les échanges culturels internationaux permettent de mieux se comprendre, mais ont aussi une importance

économique, et donc ce partenariat doit être pris au sérieux. On rappelle que la culture comprend la façon dont les gens gagnent leur vie, de la recherche scientifique aux arts.

Le Partenariat pour l'environnement de la Dimension septentrionale est le porte-étendard des partenariats, ayant fait l'objet d'un investissement de 3 milliards d'euros. Il est étroitement lié à la stratégie de l'UE pour la mer Baltique.

La discussion sur le Partenariat pour les transports et la logistique a indiqué que les transports et la logistique sont nécessaires pour ajouter de la valeur aux ressources du Nord. La coopération régionale est essentielle, notamment pour l'amélioration des liens routiers entre la Norvège et la Suède. Avant tout, ce partenariat est de nature financière, mais la mer Baltique étant un plan d'eau fermé, il faut tirer des leçons de la catastrophe pétrolière du Golfe du Mexique et s'imposer d'agir de manière respectueuse de l'environnement. Le secrétariat n'a pas encore été créé et son existence est essentielle à la priorisation des projets. Les projets actuels se font déjà concurrence, mais doivent être mieux coordonnés afin de tirer parti des synergies.

Le chef de la délégation canadienne a réitéré que les cartes de navigation et les renseignements météorologiques sont essentiels et que le Canada a investi 35 millions de dollars dans ces efforts. Il demande ce qu'on peut faire à court terme, si la création du secrétariat de fait attendre. Un délégué canadien dit qu'on en sait trop peu sur la façon de dépolluer des eaux glacées et battues par les tempêtes. Le pergélisol est en train de fondre et il en résulte des effets sur l'infrastructure. Il serait bon, ajoute-t-il, de partager nos méthodes de résolution de ce genre de problème.

En conclusion, on rappelle qu'aucun de ces efforts ne sera fructueux si chaque région n'a pas d'abord le sentiment que les projets lui appartiennent en propre. Comme le disait le chef de la délégation canadienne à l'ouverture du Forum, l'adhésion communautaire est indispensable à la mise en œuvre de politiques et de règlements efficaces. La nécessité d'une mobilisation communautaire et locale a donc été un thème récurrent tout au long de la conférence.

Respectueusement soumis,

Monsieur James Lunney, député
Association parlementaire Canada-Europe

Annexe 1 : Procès-verbal de la réunion du comité permanent



CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE

COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE

RÉUNION À TROMSØ

Le 22 février 2011 à 9 h

Lieu : Hôtel Rica, salle Nord-Norge

Ébauche de procès-verbal

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX PROPOSÉ

Le président, M. Hannes Manninen, ajoute un élément à l'article 11, « Autres questions » : élection d'un représentant au comité de rédaction du Deuxième Forum parlementaire sur la dimension septentrionale, 22 et 23 février, à Tromsø.

Décision :

Le comité adopte l'ordre du jour du CPPRA et l'ordre des travaux proposés.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CPPRA TENUE À OTTAWA LE 16 NOVEMBRE 2010

Décision :

Le Comité adopte le procès-verbal de la réunion du CPPRA tenue à Ottawa, le 16 novembre 2010.

3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'ARCTIQUE

Le président du Conseil de l'Arctique, M. Lars Møller, informe le Comité des récentes activités du Conseil de l'Arctique et des préparatifs en vue de la réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique qui aura lieu à Nuuk, le 12 mai 2011.

À la réunion ministérielle, ce sera au tour de la Suède d'assumer la présidence du Conseil. Diverses études seront présentées à la réunion ministérielle, notamment le rapport du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique sur « la neige, l'eau, la glace et le pergélisol dans l'Arctique ». Les ministres devraient lancer de nouveaux travaux et ainsi créer des mandats pour la présidence de la Suède.

Un accord sur les opérations de recherche et sauvetage dans l'Arctique devrait être signé. Pour la première fois dans l'histoire du Conseil, les ministres vont signer un accord contraignant qui va lier huit pays de la région arctique. Le but de cet accord sera de coordonner les opérations de recherche et sauvetage dans les eaux arctiques où la navigation est plus fréquente en raison de la fonte des glaces. Le Conseil arctique fera désormais plus qu'orienter les décisions, il en prendra.

Le Conseil de l'Arctique s'est beaucoup renforcé sous la présidence du Danemark. Des pays comme la Chine, l'Italie, la République de Corée, le Japon de même que la Commission européenne ont demandé à siéger au Conseil à titre d'observateurs. Le Danemark appuie la demande de la Commission européenne d'obtenir un statut d'observateur.

La question des observateurs est liée à la question du raffermissement du Conseil de l'Arctique lui-même. Seul un Conseil de l'Arctique fort pourra accueillir un nombre croissant d'observateurs et de demandes de statut d'observateur. Les éléments qui permettront de raffermir le Conseil sont :

- un secrétariat permanent
- un budget
- la nature des décisions et un recours plus fréquent aux groupes de travail
- de meilleures communications et des efforts de sensibilisation

Il faut discuter notamment du rôle, de la taille et de la composition du secrétariat du Conseil de l'Arctique, du lieu où l'implanter et des moyens de le financer. Il faudra en venir à un accord à la réunion ministérielle de Nuuk sur le raffermissement du Conseil de l'Arctique et sur la question des observateurs.

La présidence danoise du Conseil de l'Arctique estime que les parlementaires de l'Arctique ont un rôle essentiel à jouer dans toutes les questions qui ont trait à l'Arctique – comme en témoigne la participation de la ministre danoise des Affaires extérieures et présidente du Conseil de l'Arctique, M^{me} Lene Espersen, aux réunions des parlementaires.

La santé humaine dans l'Arctique est une priorité que tous partagent. Il s'agissait de l'un des sujets principaux à l'ordre du jour de la conférence des parlementaires de la région arctique en 2008 et c'est l'une des grandes priorités du programme de la présidence danoise du Conseil de l'Arctique.

Un séminaire sur la prévention du suicide a eu lieu au Groenland les 7 et 8 novembre 2009. Une centaine de personnes y ont participé, notamment des jeunes et des pays de la région circumpolaire.

La semaine dernière a eu lieu la première réunion des ministres de la Santé de la région arctique. Il ne s'agissait pas d'une réunion officielle du Conseil de l'Arctique, mais d'une rencontre organisée par les ministères de la Santé du Danemark et du Groenland sous la présidence danoise du Conseil de l'Arctique. La rencontre a eu lieu au Groenland le 16 février sous la bannière « Défis communs – Solutions diverses ». Le tout s'est conclu par la signature d'une « Déclaration sur la promotion de la santé dans l'Arctique ».

Question du Comité sur la façon dont le Conseil de l'Arctique assure le suivi de la déclaration de la conférence sur la recherche et l'éducation. M. Möller répond que la recherche et l'éducation seront un élément important de la déclaration ministérielle. Quant au projet de rencontre des ministres de l'éducation et de la recherche, ce sera à la présidence suédoise d'en assurer le suivi.

Divers membres soulignent l'importance d'un dialogue fructueux avec le Conseil de l'Arctique et se disent satisfaits du dialogue avec la présidence danoise.

Le représentant du Parlement européen signale la résolution sur l'Arctique adoptée par le Parlement européen le 20 janvier 2011, et remercie la présidence danoise d'avoir soutenu la demande de statut d'observateur de la Commission européenne.

L'accord prévu sur les opérations de recherche et sauvetage dans l'Arctique est considéré comme une bonne première étape vers le raffermissement du Conseil de l'Arctique.

La participation des participants permanents est considérée importante pour le Conseil de l'Arctique, et le Comité réitère sa proposition de produire un second rapport sur le développement humain dans l'Arctique.

M. Möller répond que le Groupe de travail sur le développement durable du Conseil de l'Arctique a mis en œuvre plusieurs bons projets et que l'idée d'un second rapport sur le développement humain dans l'Arctique sera envisagée.

Décision :

Le Comité prend acte de l'information.

4. STRATÉGIES ARCTIQUES ET POLITIQUES NATIONALES – APERÇU ET ÉTUDE COMPARATIVE

Le D^r Lassi Heininen a présenté une étude portant sur les stratégies arctiques des États de la région circumpolaire et de l'Union européenne. Il précise que l'étude est une ébauche puisque les stratégies arctiques sont en constante évolution.

Le D^r Heininen constate un accroissement de l'intérêt géoéconomique et géopolitique pour l'Arctique. Initialement, M. Heininen présente un aperçu de l'adhésion des pays arctiques à des organisations intergouvernementales (UE, OTAN, ONU, etc.) et de la ratification de conventions relatives à l'Arctique.

Puis il a considéré différentes politiques relatives à l'Arctique.

Le document canadien le plus récent est l'« Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique » datant d'août 2010. Au Canada, on mise beaucoup sur le Nord pour sa valeur identitaire, et on insiste sur la recherche et la participation des peuples autochtones.

Le Danemark a produit en 2008 le document « l'Arctique en période de transition : ébauche de stratégie pour les activités en région arctique ». L'accent est mis sur de (nouvelles) activités industrielles : pêches, hydroélectricité, exploitation minière, tourisme et exploration pétrolière au Groenland. Une stratégie arctique devrait être déposée au printemps.

En Finlande, le document le plus récent est la « Stratégie pour la région arctique » (juin 2010) et l'accent est mis sur l'économie, la gouvernance multilatérale, le rôle de l'UE et la perspective mondiale.

« L'Islande dans le Grand Nord » est une publication du ministère des Affaires extérieures d'Islande (septembre 2009). Le Parlement islandais étudie actuellement une résolution sur l'Arctique. Accent sur la coopération internationale, multilatérale et régionale, la sécurité maritime et la coopération internationale et scientifique.

La Norvège présente « Nouveaux blocs de construction dans le Nord » (mars 2009). L'accent est mis sur les changements climatiques, le développement des ressources et la sécurité maritime. Vision globale intégrée à la politique à long terme de la Norvège dans le Nord.

La Russie a publié « Éléments d'une politique d'état de la Fédération russe dans l'Arctique jusqu'en 2020 et au-delà » (septembre 2008). On mise sur les ressources de l'Arctique et l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Les États-Unis ont publié leur « Politique sur la région arctique » (janvier 2009) qui met l'accent sur la sécurité nationale, la coopération internationale et la recherche.

L'Union européenne « Rapport sur une politique de développement durable de l'UE pour le Grand Nord » par le Parlement européen (janvier 2011). Accent sur la population, l'utilisation rationnelle des ressources et la gouvernance multilatérale.

En réponse aux questions du Comité, le D^r Heininen indique que bien des stratégies ont une perspective trop nationale, et qu'une vision plus globale devrait se manifester par exemple, au sujet des changements climatiques.

Plusieurs membres félicitent le D^r Heininen et le remercient d'avoir entrepris ce travail. Le D^r Lunney signale que le changement de gouvernement au Canada s'est produit en 2006, et non en 2007 comme le mentionne le rapport.

L'Islande, la Suède, le Danemark et la Norvège devraient déposer leurs politiques sur l'Arctique ce printemps.

Les membres du Comité signalent aussi l'importance de la coopération arctique au sein du Conseil de l'Arctique.

5. PROJET DE CONVENTION DES SAMIS DU NORD – POINT DE VUE DU PARLEMENT SAMI DE NORVÈGE

M^{me} Suuvi Juntunen, du Parlement sami de Finlande, présente un projet de Convention des Samis du Nord. Le peuple sami vit dans un territoire nordique sans frontières qui fait aujourd'hui partie de pays comme la Norvège, la Suède, la Finlande et la Russie.

Le projet de Convention des Samis du Nord a été présenté en 2005 mais sans la participation de la Russie.

Après la présentation en 2005, rien ne s'est produit jusqu'en 2008 lorsqu'il a été décidé d'étudier le texte de la convention et de le comparer aux lois nationales déjà en place.

À l'automne 2010, le ministre a décidé d'entreprendre des négociations, et le traité devra être ratifié par six parlements (3 nationaux et 3 parlements samis).

La délégation nationale à la table de négociation sera nommée en partie par les parlements samis et par les parlements nationaux. En Suède et en Finlande, le nombre

de représentants du peuple sami sera égal à celui des représentants des gouvernements nationaux.

Les premières négociations auront lieu en mars 2011.

Un point de vue commun sera négocié et adopté par le Conseil parlementaire sami.

Le projet de convention propose une modification du rôle du Conseil parlementaire sami, et le Conseil a commencé à se préparer à ce changement.

Les questions les plus épineuses seront sans doute celles qui ont trait aux droits territoriaux et aux troupeaux de rennes.

Un membre du Comité a comparé la démarche à celle de la négociation de l'entente d'autonomie gouvernementale entre le Danemark et le Groenland. Les deux pays avaient chacun délégué sept personnes à la table de négociation. La négociation qui s'annonce sera suivie avec beaucoup d'intérêt.

M^{me} Juntunen dit que le projet de convention a attiré l'attention internationale. Elle dit que le projet présenté en 2005 lui plaît et devrait servir de base à la discussion. Le projet final devrait être assez proche de ce texte.

Décision :

Le Comité prend acte de l'information.

6. LA GOUVERNANCE DE L'ARCTIQUE DANS UNE RÉGION EN PLEINE ÉVOLUTION

Le secrétaire général présente brièvement le document de travail rédigé par Clifford Lincoln et fait quelques réflexions sur les recommandations données dans le rapport.

L'introduction devrait être formulée différemment, devrait miser davantage sur l'intérêt accru que suscite l'Arctique et sur le rôle du Conseil de l'Arctique.

Le destinataire principal des recommandations devrait être le Conseil de l'Arctique, et non la conférence de 2012 sur l'API, et il faut mieux distinguer les participants permanents des observateurs au sein du Conseil de l'Arctique.

Les membres du Comité font un bon accueil au texte de M. Lincoln. On rappelle que la réunion ministérielle de Nuuk permettra de mieux orienter les prochaines discussions du Comité. Plusieurs membres soulignent l'importance de créer un secrétariat permanent du Conseil de l'Arctique. D'autres disent que le Comité doit être pratique

dans sa façon d'aborder le projet de rapport et insistent sur la nécessité d'une perspective à long terme.

Le Conseil parlementaire sami fera parvenir ses commentaires par écrit au secrétaire général.

Il sera aussi important de discuter de cette question avec les représentants des États-Unis.

Décision :

Le Comité autorise le président à transmettre à M. Lincoln et à son groupe le résultat des discussions de la réunion de Tromsø et de convenir d'une rencontre à l'occasion de la prochaine réunion du CPPRA, les 9 et 10 juin 2011.

7. PRÉSIDENTE TOURNANTE DU COMITÉ PERMANENT

La délégation islandaise présente sa proposition d'accéder à la présidence tournante du CPPRA.

La proposition est souple et permet différentes possibilités de transfert entre les membres du mandat présidentiel, si nécessaire.

La rotation devrait se faire selon le principe de la rotation internationale, avec partage du fardeau et partage de responsabilité. La rotation devrait se faire dans l'ordre alphabétique des États membres du Comité et durer deux ans. La vice-présidence doit être occupée par l'État membre qui sera le suivant à assurer la présidence.

Les membres du Comité acceptent la proposition de l'Islande et soulignent la nécessité de faire preuve de souplesse dans le cadre d'un tel système de rotation, de sorte que, par exemple, si une élection se produit au cours d'un mandat à la présidence, il soit possible de procéder à une substitution.

M. Torlopov de Russie fait remarquer qu'avec la proposition de l'Islande, le Comité perd la possibilité d'élire un président, mais devra suivre l'ordre alphabétique.

Décision :

Le Comité continuera d'étudier la proposition islandaise à la prochaine réunion du CPPRA et s'efforcera d'en venir à une conclusion.

8. SUIVI DE LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES – 13 AU 15 SEPTEMBRE 2010

M. Hannes Manninen indique que 100 000 euros ont été affectés au suivi de l'étude préparatoire à la création d'un Centre d'information arctique de l'UE à Rovaniemi, en Finlande.

M. Morten Høglund indique que la réunion ministérielle de Nuuk aura beaucoup d'importance et qu'on rencontrera la nouvelle présidence à la prochaine réunion du CPPRA en juin.

Le Comité doit entamer un dialogue fructueux avec le Conseil de l'Arctique et travailler avec ce Conseil.

Décision :

Le Comité décide de faire le suivi de la déclaration de la Conférence de Bruxelles conformément à la suggestion du secrétaire général.

9. ÉTAT DES TRAVAUX DU CPPRA

Conseil nordique de l'Ouest

La conférence thématique annuelle du Conseil aura lieu dans les îles Féroé, du 7 au 9 juin.

Les sujets traités seront les services aux aînés des communautés et régions éloignées, et les opérations de recherche et sauvetage dans l'Atlantique Nord. La conférence permettra de faire le point sur les capacités de recherche et sauvetage dans la région et d'analyser le nouvel accord conclu par les gouvernements du Conseil de l'Arctique pour l'avancement de la coopération en matière de recherche et sauvetage.

Conseil nordique

La présidence du Conseil nordique est assurée en 2011 par le Danemark. Les trois principales priorités de la présidence sont :

- Un Conseil nordique plus efficace
- Une voix nordique au chapitre de la coopération européenne
- Une stratégie commune pour l'Arctique

Suède

Ce printemps, la politique arctique de la Suède sera déposée. Les principaux sujets traités seront les suivants :

- Changements climatiques et considérations environnementales
- Recherche
- Développement économique dans l'Arctique
- Populations autochtones

La Suède est le prochain État qui assurera la présidence du Conseil de l'Arctique et la délégation suédoise organisera une conférence au Parlement avec la présidence du Conseil de l'Arctique.

Une conférence parlementaire de Barents aura lieu à Luleå, du 18 au 20 mai et les membres du Comité sont invités à y participer.

Canada

Certains des sujets de discussion qui importent pour le Canada sont les suivants :

- Développement des infrastructures dans le Nord
- Santé - surtout la santé maternelle et infantile
- Création d'un centre de recherche scientifique à Cambridge Bay

La navigation accrue est un sujet de préoccupation et le Canada se réjouit de voir progresser l'accord sur les opérations de recherche et sauvetage. Il faut établir de nouvelles cartes.

Il y aura de nouveaux navires de patrouille dans l'Arctique et des ports en eau profonde.

Islande

Une résolution sur l'Arctique est actuellement débattue au Parlement islandais et sera adoptée au printemps. Le texte de cette résolution porte principalement sur :

- La propreté des mers et la protection de l'environnement
- La prise de décision dans l'Arctique
- La portée mondiale de la politique arctique

Norvège

Le Parlement norvégien a ratifié l'accord de délimitation avec la Russie, le 8 février 2011.

Parlement européen

Le Parlement européen a adopté une résolution relative aux politiques sur l'Arctique en janvier 2011.

Finlande

La Finlande et la Russie ont organisé un colloque conjoint le 9 février à Saint-Pétersbourg, dont M. Stubb, ministre des Affaires extérieures, et M. Chilingarov ont été les conférenciers principaux. Il s'agissait de raffermir les liens entre la Finlande et la Russie en matière de coopération arctique.

Une nouvelle évaluation de la coopération entre la Russie et la Finlande vient d'être déposée, qui conclut que la coopération se porte bien et que de nombreux réseaux ont été créés.

Bagnell

M. Bagnell a brièvement parlé de son projet de loi d'initiative personnelle visant à faire de l'Arctique une zone franche d'armes nucléaires.

10. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du CPPRA aura lieu en Islande, les 9 et 10 juin 2011.

La première réunion de l'automne devrait avoir lieu du 27 au 30 septembre à Syktvikkard, République de Komi. L'arrivée se fera le 27 septembre et le départ, le 30 septembre.

11. AUTRES QUESTIONS

M. Høglund est élu représentant du CPPRA au comité de rédaction du Deuxième Forum sur la dimension septentrionale.

La réunion de Tromsø est la dernière avec M. Hannes Manninen comme président du CPPRA. M. Manninen remercie tous les membres du comité de leur excellente collaboration au cours de sa présidence et leur souhaite de poursuivre dans cette voie.

M. Morten Høglund assume la présidence du CPPRA et remercie M. Manninen de la qualité de son leadership et de tout le travail qu'il a fait pour le compte de l'Arctique.



CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE

COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE

RÉUNION À TROMSØ

22 février 2011

Liste des participants

MEMBRES

Canada	D ^r James Lunney, député M. Larry Bagnell, député M. Tim Williams, Section ressources et environnement, Service d'information et de recherche parlementaires
Danemark/Groenland	Mme Juliane Henningsen, députée M. Peder H. Pedersen, chef de section
PE	Mr. Pat de Cope Gallagher, député M. Michal Malovec, greffier M. Eamon Farell, conseiller
Finlande	M. Hannes Manninen, député M. Guy Lindström, directeur adjoint
Islande	Mme Thorunn Sveinbjarnardottir, députée M. Kjartan Fjeldsted, conseiller
Norvège	M. Morten Høglund, député M. Kjell Myhre-Jensen
Russie	M. Vasily Usoltsev, député Mme Irina Kuzmina, secrétaire

M. Vladimir Torlopov, membre du Conseil de la Fédération

M. Kirill Mangush, conseiller, Affaires internationales

Suède

Mme Ann-Kristine Johansson, députée

M^{me} Eva Hjelm, premier agent

PARTICIPANTS PERMANENTS

Conseil parlementaire
sami

M. Klemetti Näkkäljärvi, président,
Parlement sami de Finlande

Mme Suvi Juntunen, conseillère, Parlement sami de
Finlande

Secrétariat des peuples
autochtones

Mme Anne Brunk, adjointe administrative

OBSERVATEURS

Conseil nordique

Mme Marion Pedersen, députée

M. Torkil Sørensen, premier conseiller

Conseil nordique de
l'Ouest

M. Ólína Þorvarðardóttir, président du Conseil nordique de
l'Ouest

M. Thordur Thorarinsson, secrétaire général

SECRÉTARIAT

M. Bjørn Willy Robstad, secrétaire général

INVITÉS

M. Lars Kullerud, président, Université de l'Arctique

Dr Lassi Heininen, président, Northern Research Forum

M. Lars Möller, premier président officiel pour l'Arctique,
Danemark

M. Eirik Sivertsen, député, Norvège

M. Ivar Kristiansen, député, Norvège

Mme Ingalill Olsen, députée, Norvège

Mme Line Henriette Hjemdal, députée, Norvège

M. Henning Skumsvoll, député, Norvège

Ms. Nina Buvang Vaaja, secrétariat, Conseil de l'Arctique

Annexe 2

Allocution de :

D^r James Lunney

Député

Comité permanent des affaires étrangères

(Canada)

Deuxième Forum parlementaire sur la dimension septentrionale

Tromsø, Norvège

22 février 2011

M. le Président,

(Mesdames et Messieurs les membres du Parlement norvégien, du Parlement sami de Norvège, des parlements d'Islande, de Russie et d'Europe, de l'Assemblée balte, de la Conférence des parlementaires de la Mer Baltique, collègues du Comité permanent des parlementaires de la région arctique, du réseau des parlementaires de Barents, du Conseil nordique, de l'Assemblée parlementaire du nord-ouest de la Russie, et du Conseil nordique de l'Ouest)... et collègues de nombreux groupes parlementaires,

C'est vraiment un plaisir d'être ici ce soir avec vous

... et de prendre la parole à l'occasion de ce Deuxième Forum parlementaire sur la dimension septentrionale pour vous donner un aperçu du point de vue du Canada et de ses engagements à l'égard de l'Arctique.

J'ai beaucoup apprécié la belle expression de culture sami qui a marqué l'ouverture du Forum; de telles expressions culturelles permettent de mieux prendre conscience de la dimension humaine de nos importantes discussions.

Avant tout, permettez-moi de dire à quel point c'est un plaisir pour moi d'être ici à Tromsø; ...capitale culturelle, centre universitaire et scientifique... et lieu de réunion absolument spectaculaire.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à nos hôtes norvégiens qui accueillent si chaleureusement notre importante réunion ...

L'an dernier à pareille date, le Canada vibrait encore au rythme palpitant des Jeux Olympiques d'hiver de 2010 qui venaient à peine de prendre fin. Vous vous souviendrez peut-être que le symbole des jeux d'hiver les plus réussis de notre histoire était un Inukshuk, cette figure emblématique de l'Arctique canadien et du peuple inuit.

Le Canada voue un intérêt profond à sa région arctique, territoire riche en ressources naturelles et en économies en pleine expansion, mais surtout, milieu de vie de plus de 125 000 Canadiens qui évoluent, travaillent et prospèrent dans des communautés qui,

pour être éloignées, n'en sont pas moins actives. Le mieux-être de nos populations nordiques est au cœur de tous les gestes que pose le Canada dans l'Arctique.

Le premier ministre Stephen Harper se rend d'ailleurs en personne, tous les étés depuis cinq ans, dans nos vastes Territoires du Nord-Ouest, pour y assister à des exercices navals, visiter des communautés éloignées et inspecter divers lieux d'investissements stratégiques futurs.

Comme vous le savez, le Canada est un membre actif du Conseil de l'Arctique (CA); le Canada considère le Conseil comme le principal forum de la coopération en tout ce qui concerne l'Arctique, et il prend part aux activités de ses six groupes de travail.

Le soutien aux activités du CA est pour le Canada un important moyen d'atteindre les objectifs de sa Stratégie pour le Nord et de sa Politique étrangère pour l'Arctique, lesquelles reposent sur les quatre piliers suivants :

- 1) Exercer notre souveraineté dans l'Arctique;
- 2) Promouvoir le développement social et économique;
- 3) Protéger notre patrimoine naturel;
- 4) Améliorer et décentraliser la gouvernance.

Le Canada travaille en collaboration avec les autres États de la région arctique, les participants permanents (autochtones) et les observateurs sur tout un ensemble d'initiatives hautement prioritaires.

Par exemple, nous jouons un rôle de premier plan dans l'initiative SWIPA (acronyme anglais pour « neige, eau, glace et pergélisol dans l'Arctique »).

Nous participons au projet SAON qui vise à mettre en place des réseaux d'observation de l'Arctique, et à l'important projet d'évaluation du mercure dont les résultats seront livrés à Nuuk, à la réunion ministérielle qui aura lieu en mai 2011.

Nous avons aussi une participation ciblée au projet d'évaluation de la biodiversité dans l'Arctique, au Programme de surveillance de la biodiversité circumpolaire, à l'évaluation du transport maritime dans l'Arctique et aux travaux du groupe d'experts en santé humaine, pour ne nommer qu'une partie des nombreux et essentiels efforts de collaboration qui sont actuellement en cours grâce au Conseil de l'Arctique.

Le Canada se propose de promouvoir le développement économique et social du Nord, et veut prendre des mesures qui créeront les conditions internationales propices au développement durable, mettront en place les occasions de commerce et d'investissement bénéfiques aux gens du Nord comme à l'ensemble des Canadiens, et qui favoriseront une meilleure compréhension de la dimension humaine de l'Arctique afin que la qualité de vie des gens du Nord soit meilleure.

La Politique étrangère du Canada dans l'Arctique comprend notamment les éléments suivants :

- 1) résoudre les litiges frontaliers conformément aux règles du droit international;
- 2) faire reconnaître par la communauté internationale l'étendue complète de notre plateau continental extérieur, afin de définir clairement le territoire sur lequel nous pouvons exercer notre souveraineté sur les ressources, le fonds marin et le sous-sol;
- 3) assurer la gouvernance de l'Arctique et résoudre certains enjeux, dont celui de la sécurité publique.

Nous conviendrons tous, sans doute, que la rapidité du changement met à rude épreuve les capacités institutionnelles de nos gouvernements; c'est pourquoi il faut maintenant se tourner vers le dialogue international, la mobilisation et la collaboration.

Plus le Nord devient accessible aux activités commerciales, plus il incombe aux gouvernements de résoudre leurs différends et de mettre en place des régimes de réglementation appropriés afin que la région connaisse la stabilité et la certitude. Si l'on ne s'entend pas sur les frontières, la viabilité pourrait être en péril.

Voilà pourquoi le Canada considère comme une priorité de faire avancer le débat sur la question des frontières.

Nous nous réjouissons de voir que la Russie a récemment trouvé une solution à sa querelle avec la Norvège au sujet de la mer de Barents, au terme de 40 ans d'intenses négociations.

Notre gouvernement accorde une haute priorité aux efforts qui visent à faire reconnaître l'étendue complète de notre plateau continental extérieur. Nous collaborons encore davantage avec nos partenaires afin d'accélérer les activités de collecte de données et d'échange d'information.

Le Canada déposera sa soumission devant l'ONU, en 2013 comme prévu, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Nous avons aussi engagé des pourparlers avec les États-Unis et le Danemark au sujet des derniers litiges frontaliers dans la mer de Beaufort et l'île de Hans.

Le Canada exerce sa souveraineté quotidiennement par sa bonne gouvernance et son intendance responsable, que ce soit dans les secteurs du développement économique et social, de la science et de la recherche, de la protection de l'environnement, des activités des Forces armées canadiennes ou de celles de la Garde côtière.

Nous augmentons nos moyens d'action dans le Nord afin de surveiller, protéger et patrouiller la terre, la mer et le ciel.

Le Canada raffermi sa présence dans le Nord.

Nous faisons l'acquisition de nouveaux navires de patrouille plus modernes et nous augmentons le nombre des installations vouées à l'entraînement de nos militaires – nous procédons à des exercices militaires et à des opérations de surveillance – car

notre volonté d'exercer la souveraineté du Canada reste le pilier fondateur de notre politique étrangère dans l'Arctique.

Par ailleurs, notre investissement dans le projet RADARSAT nous permet de défendre notre souveraineté dans l'Arctique, de protéger l'environnement arctique et toutes les ressources que nous possédons dans le Nord.

Pour garantir le développement durable de l'Arctique, il est essentiel de bien comprendre les moyens dont nous disposons et les difficultés qu'il y a à développer les ressources de l'Arctique, et mettre en place des lignes directrices et des normes pertinentes.

Tant à l'échelle nationale que sur la scène internationale, nos premières priorités seront d'élaborer un code contraignant de navigation polaire, d'appliquer une réglementation sévère pour encadrer les activités d'exploration pétrolière et gazière, et de fournir des services hydrographiques pour garantir la sécurité de la navigation.

La sécurité maritime est un secteur dont l'importance ne cesse de croître à mesure qu'augmente le nombre de navires qui circulent dans les eaux du Nord et y connaissent des difficultés.

Le Canada se réjouit de voir que sera adopté un Accord sur les opérations de recherche et sauvetage à la réunion ministérielle de Nuuk.

Sur le plan national, le Canada montre la voie depuis longtemps en ce qui concerne la protection du patrimoine arctique. Nous avons été le premier pays à adopter une loi pour protéger les eaux arctiques.

Récemment, nous avons mis en œuvre une nouvelle réglementation qui oblige les navires à s'inscrire lorsqu'ils entrent dans les eaux arctiques canadiennes.

Il ne s'agit pas de nuire à la navigation, mais de protéger des écosystèmes fragiles et les collectivités du Nord, et de faire la preuve de la détermination du Canada d'exercer sa souveraineté sur ses terres et ses eaux.

Nous avons pris des engagements sérieux dans le domaine de la science de l'Arctique – afin de donner un fondement solide à notre politique environnementale et à nos prises de décision dans ce domaine.

Le Canada, rappelons-le, est le pays qui a le plus généreusement contribué à l'Année polaire internationale, ce qui a permis de porter à de nouveaux sommets la recherche circumpolaire.

Il résultera de la participation du Canada à l'Année polaire internationale la création d'une station de recherche de calibre mondial à Cambridge Bay dans l'Extrême-Arctique.

Les retombées pour le Canada et pour les chercheurs du monde entier seront énormes.

Plusieurs autres enjeux pourront être abordés au cours du Forum qui s'amorce aujourd'hui : notamment la question de la santé publique dans le Nord où un programme original de santé de la mère et de l'enfant a été mis sur pied.

On pourra parler aussi de l'interdiction imposée par l'UE à l'importation des produits canadiens du phoque, qui est maintenant devant le tribunal international de l'OMC ...

... ou les engagements du Canada devant la Commission internationale de l'énergie nucléaire (AIEA) et dans le Partenariat environnemental de la dimension septentrionale (PEDS) qui s'intéresse au problème de l'élimination des déchets nucléaires en Russie.

Nous sommes bien déterminés à travailler en collaboration avec nos voisins de l'Arctique à l'avancement de nos priorités communes, À la résolution de nos problèmes communs et à la réalisation de notre vision de l'Arctique, soit celle d'une région stable dans laquelle les États arctiques unissent leurs efforts pour assurer un développement durable.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole devant vous... et je me réjouis d'avance des discussions qui auront lieu tout au long du forum.

Merci de votre bonne attention.

Merci beaucoup!

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Association parlementaire Canada-Europe
ACTIVITÉ	Réunion du Comité permanent des parlementaires de la région arctique et du deuxième Forum parlementaire sur la Dimension septentrionale
DESTINATION	Tromsø, Norvège
DATES	Les 22 et 23 février 2011
DÉLÉGATION	
SÉNAT	
CHAMBRE DES COMMUNES	M. James Lunney, député L'hon. Larry Bagnell, C.P., député
PERSONNEL	M. Tim Williams, conseiller
TRANSPORT	17 010, 29 \$
HÉBERGEMENT	2 739, 82 \$
HOSPITALITÉ	0, 00 \$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	1 647, 02 \$
CADEAUX OFFICIELS	0, 00 \$
DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION	0, 00 \$
TOTAL	21 397, 13 \$